

## **ATELIER N° 3 GESTION D'UN SERVICE VIE SCOLAIRE**

Intervenants : Sarah Venot et Frédéric Labonnette

Personnalités présentes : M. BISSON –VAIVRE, IGEN EVS  
M. FROMENTAUD, conseiller sécurité, responsable  
académique des EMS

Diaporama présenté par M. Labonnette et mme Venot (cf document joint)

D'après M. BISSON –VAIVRE, l'outil informatique donne une crédibilité aux CPE. En effet, lors des entretiens avec les parents, l'outil informatique apporte un meilleur suivi de l'élève (retenues, notes, exclusions....)

3 axes de réflexion :

- Quels incontournables et quelles modalités dans la gestion du service Vie Scolaire pour un CPE ?
- Comment connaître et faire connaître le service Vie Scolaire ?
- Comment impliquer et mobiliser des personnels ?

### **ECHANGES ET INTERVENTIONS**

#### **1<sup>er</sup> AXE**

- Un chef d'établissement n'a pas à imposer un logiciel de travail à son CPE.
- PRONOTE est malheureusement payant.
- La vie scolaire est avant tout une équipe, cela implique des codes de travail et un axe de travail.
- Regret que l'Education Nationale ne fournisse pas de logiciel plus performant
- Il faut analyser son travail et hiérarchiser ses tâches parfois on passe beaucoup de temps sur des tâches qui ne sont pas indispensables et inversement trop de peu de temps sur des tâches nécessaires. (ex : réunir régulièrement les membres du service Vie Scolaire, cf plus loin)
- Evaluer notre travail, maintenir nos exigences : aide de l'outil informatique, précieux et puissant

#### **2ème AXE**

- Une priorité : accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Les professeurs n'ont pas à juger le fonctionnement de la Vie Scolaire, après tout le CPE n'a pas à rendre de comptes au corps enseignant. La Vie Scolaire n'est pas une annexe mais un service à part entière dans le bon fonctionnement de l'établissement.
- La volonté et l'attitude du chef d'établissement sont déterminantes.
- Les professeurs ont cette facilité de s'ingérer dans la gestion de la Vie Scolaire notamment la gestion des absences. En revanche, le CPE a beaucoup de difficulté à prendre part à la réflexion sur les exigences pédagogiques.

- Il faut donner de la visibilité et de la lisibilité sur ce que l'on fait : tel travail sur les difficultés de tel élève car qd l'élève est tjrs absentéiste les profs concluent parfois que la Vie Scolaire ne fait rien
- Prendre appui sur le livret de compétences (expérimentation jusqu'en 2012 puis généralisation) : consigner actions ou compétences des élèves mises en oeuvre par les élèves en-dehors des heures de cours et donc :

---> intégrer la Vie Scolaire dans l'accompagnement éducatif

-

### **3<sup>ème</sup> AXE**

- Des obstacles : ex : un départ pour grossesse et difficulté de remplacement; mise en place de projets qui tombent à l'eau qd la personne part, âge très variable (de 20 à 50 ans), pérennité des moyens incertaine..
- Impliquer les A.E. dans des projets afin qu'ils aient une image positive d'eux-mêmes (les faire sortir de l'image de pion mais bien d'« acteurs ») : heure d'approfondissement par ex.
- Des réunions régulières avec la CPE. Incontournables : en fin et en début d'année (pré-rentree) + réunions informelles toute l'année.
- Mettre en place des grilles de tâches , très rassurantes (prendre exemple sur les fiches de poste des personnels TOS en général très bien faites)
- Les CPE sont les garants de l'intégrité physique et morale de leur personnel.
- M. Labonnette évoque une expérience en tant que CPE : diminuer le temps de travail annuel des assistants d'éducation et les former plusieurs demi-journées dans l'établissement.
- La Nouvelle Seconde peut être un atout majeur pour le service de Vie Scolaire : possibilité pour les AE de les prendre en charge au sein d'atelier et donc de se sentir investis.
- Vertu de la fiche de poste.
- Demander l'avis des AE lors des notes Vie Scolaire les intègre encore mieux à l'équipe. L'évaluation va évoluer jusqu'au lycée.

### **Deux grandes questions :**

- Quels contenus pour la formation des A.E.D : analyse de pratiques, connaissance de l'ado, comment mutualiser les pratiques, quelles modalités pour la formation...?
- Quelles situations d'apprentissage pouvant être pris en charge par la Vie Scolaire ?